

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 30 MARS 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 30 mars 2026, tenue au deuxième étage du bureau municipal, à 21h06, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot, Amélie Bergeron, tous formant quorum.

Absences : Marc Lemay et Julie Lemay.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La directrice générale confirme qu'un avis de convocation a été remis à chaque élu au moins deux jours avant la présente assemblée, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 2026-03-062

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 21h06.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 2026-03-062

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit :

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Demande de financement au FRR volet 2 (Phase finale – mise à niveau et correction du profil du terrain de soccer)
5. Demande de financement au FRR volet 2 (Des installations au service de notre vitalité communautaire)
6. Levée de l'assemblée

4. DEMANDE DE FINANCEMENT AU FRR VOLET 2 (PHASE FINALE – MISE À NIVEAU ET CORRECTION DU PROFIL DU TERRAIN DE SOCCER)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Fortierville dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fortierville appuie le projet « Phase finale – mise à niveau et correction du profil du terrain de soccer » qui consiste à l'ajout de terre pour égaliser la surface des terrains, au

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

nivellement et à l'ensemencement afin de rendre praticables les terrains de soccer ;

RÉSOLUTION # 2026-03-064

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. PARTICIPATION : La municipalité de Fortierville participe au projet « Phase finale – mise à niveau et correction du profil du terrain de soccer » pour la somme de 1 798 \$. La municipalité s'engage à verser les sommes supplémentaires dans le cas de dépassement des coûts.

2. FONDS : La municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et ruralité, un montant de 15 000 \$ provenant de l'enveloppe « initiative municipale ».

3. SIGNATURE : Le conseil municipal autorise la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

5. DEMANDE DE FINANCEMENT AU FRR VOLET 2 (DES INSTALLATIONS AU SERVICE DE NOTRE VITALITÉ COMMUNAUTAIRE)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Fortierville dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fortierville appuie le projet « Des installations au service de notre vitalité communautaire » qui vise à moderniser et optimiser les infrastructures des loisirs et prévoit l'aménagement de locaux multifonctionnels afin de mieux répondre aux besoins des organismes et des citoyens;

RÉSOLUTION # 2026-03-065

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. PARTICIPATION : La municipalité de Fortierville participe au projet « Des installations au service de notre vitalité communautaire » pour la somme de 11 593 \$. La municipalité s'engage à verser les sommes supplémentaires dans le cas de dépassement des coûts.

2. FONDS : La municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et ruralité, un montant de 15 000 \$ provenant de l'enveloppe « initiative municipale ».

3. SIGNATURE : Le conseil municipal autorise la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 2026-03-066

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h10.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques,
Directrice générale et greffière-
trésorière

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».